



Montreuil, le 23 mars 2018



À l'attention de :

- ✓ M. Gérard DARMANIN,
Ministre de l'Action et des Comptes
publics
- ✓ Mme Murielle PENICAUD
Ministre du Travail
- ✓ M. Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique

Objet : Préavis de grève reconductible public-privé de la filière Collecte et Traitement des Déchets à partir du 3 avril 2018.

Madame et Messieurs les Ministres,

L'ensemble de la filière collecte et traitement des déchets, que ce soit dans le public ou dans le privé, subit une pénibilité des plus rudes, amputant notre espérance de vie de plus de 15ans par rapport à la moyenne française, sans parler de notre espérance de vie en bonne santé, et tout en ayant 3 fois plus de chances de mourir avant 65 ans.

C'est cette même pénibilité que Monsieur le Président ne veut pas reconnaître, et pour cause, entre ses phrases dénigrant les travailleurs soumis à la pénibilité, et les ordonnances Macron qui détruisent les droits fondamentaux des travailleurs, suppriment les CHSCT, suppriment le critère du port de charges lourdes pour la prise en compte de la pénibilité, sans parler des critères de pénibilité eux-mêmes qui ne permettent dans les faits que d'écarter tous les travailleurs subissant la pénibilité de ce dispositif. Pour exemple, une infirmière travaillant toute l'année de nuit ne remplit pas les critères pour bénéficier de la pénibilité de travail de nuit.

... / ...

Les pénibilités liées à l'ensemble de nos missions sont réelles, et nos missions sont essentielles pour la salubrité publique. Cependant, que ce soit dans le public ou dans le privé, nous constatons au quotidien des dégradations de conditions de travail et du service rendu.

Dans le public, du fait de l'étranglement des collectivités dû aux baisses de dotations, partout des réorganisations, rationalisations, entraînent baisse de qualité du service rendu et dégradations des conditions de travail, et, par choix politique ou par contrainte de financement, de multiples appels d'offres de délégations de services publics sont lancés.

Ces marchés ne sont malheureusement bien trop souvent attribués qu'au critère du moins coûteux pour les collectivités, et au moins-disant social pour les travailleurs, et environnemental pour notre planète. Pour preuve les agissements scandaleux dénoncés par des lanceurs d'alerte des entreprises du privé. Nous demandons que ces derniers soient protégés, récompensés et même encouragés !

Le dumping social auquel se livrent les sociétés privées est inadmissible, car il se fait au détriment du pouvoir d'achat, de la santé et de la vie des travailleurs des déchets, au détriment du service rendu à la population et toujours aux frais grandissants du contribuable.

Bien trop longtemps les gouvernements successifs nous ont opposés les uns aux autres, mais ce temps est fini. Conscients des enjeux de société que nous portons et de notre force collective, nous avons travaillé à l'élaboration de notre cahier revendicatif commun, basé sur la reconnaissance de notre pénibilité, la reconnaissance du caractère essentiel d'une gestion publique des déchets et son traitement en France, avec en perspective la mise en place d'une économie circulaire créatrice de dizaines de milliers d'emplois, et une gestion durable et écologique de nos déchets.

En effet, notre pays des droits de l'homme ne peut se satisfaire de faire traiter partie de ces déchets les plus polluants, dans des pays où les clauses environnementales et le travail d'enfants n'ont que peu d'importance, à moins d'être complice de telles activités.

Déterminés à porter haut et fort l'ensemble de nos revendications, faire reconnaître notre pénibilité, en finir avec le dumping social, soucieux de répondre aux besoins de la population en termes de salubrité publique, et ce dans le cadre d'un développement durable et écologique, nos Fédérations des Transports et des Services publics déposent un préavis de grève illimité pour l'ensemble de la filière collecte et traitement des déchets à partir du 3 avril prochain à 0 h, relevant du secteur privé et du champ de la Fonction Publique Territoriale.

Dans le prolongement du mécontentement exprimé le 22 mars dernier, nous revendiquons également le retrait immédiat des ordonnances Macron qui imposent des reculs sans précédent pour l'ensemble des travailleurs que nous sommes et tout particulièrement pour l'ensemble des métiers pénibles et/ou dangereux avec la suppression du CHSCT et de toutes ses prérogatives, pourtant garant de l'implication et de l'obligation de résultat des entreprises et des services publics pour la sécurité des travailleurs, mais également des populations (beaucoup de prérogatives et obligations ont été instaurées suite à l'incident d'AZF).

... / ...

Dans le cadre d'éventuelles négociations ou d'une éventuelle rencontre sur tous ces sujets, nous demandons à être reçus par les trois ministères concernés, Ministère de l'Action et des Comptes publics chargé de la Fonction Publique, Ministère du Travail et le Ministère de la Transition écologique.

En attendant, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la Fédération des Services publics
Baptiste TALBOT



Secrétaire Général

Pour la Fédération des transports
Fabrice MICHAUD



Secrétaire Général

Sébastien CRAVERO
Animateur du Collectif Filière Collecte et
traitement des déchets



Guy MARTRE
Responsable de l'activité des Déchets,
Membre du SNAD

